



Versailles, le roi-soleil et la société de cour

**Éric HASSLER**

### **RÉSUMÉ**

Par son architecture, par ses œuvres d'art et le cérémonial de la société de cour, le château de Versailles a longtemps été considéré comme le symbole du pouvoir absolu de Louis XIV, un roi capable de gouverner seul le royaume et de mettre au pas une noblesse française prête à tout pour obtenir ses faveurs. Depuis les années 1980, les recherches historiques ont considérablement nuancé l'idée d'un pouvoir royal absolu, le roi étant en réalité contraint de mener une politique de compromis avec les élites politiques et financières du royaume. De même, l'idée d'une noblesse domestiquée par les rituels et l'étiquette de la société de cour peut être nuancée par une lecture critique des *Mémoires* du duc de Saint Simon (1675-1755), témoin le plus célèbre des commérages et des querelles de préséance à Versailles.



III.1. [Le roi gouverne par lui-même](#). Charles Lebrun (date 1687-1684), galerie des glaces du Château de Versailles

## Mise au point : la cour de Versailles, miroir du pouvoir « absolu » de Louis XIV ?

Le 6 mai 1682, la cour de Louis XIV quitte le palais du Louvre pour s'installer à Versailles, un déménagement hors de la capitale qui marque un tournant dans l'histoire de la cour de France dont l'ancrage à Paris s'était renforcé depuis le règne des derniers Valois à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour le roi et son entourage, Paris est une ville rebelle - Louis XIV l'a lui-même éprouvé durant la Fronde (1648-1653) - et la densité urbaine s'avère peu propice aux projets architecturaux d'un jeune roi en quête de grands espaces et adepte invétéré de la chasse.

Parmi les différentes résidences royales (Fontainebleau, Saint-Germain, Compiègne) encore fréquentées par la cour après 1682, Versailles se distingue nettement par des transformations architecturales résultant de deux décennies de travaux. Des artistes triés sur le volet y élaborent l'image royale en déployant dans le palais comme dans les jardins une riche iconographie qui substitue, à la fin des années 1670, l'histoire de la monarchie à la mythologie gréco-latine et fait du palais le temple à la gloire d'un roi qui se veut absolu. Tout y est cérémonie, à l'image de la sortie matinale du roi de ses appartements : l'ouverture des glaces centrales de la grande galerie, à l'aplomb de la voûte présentant le tableau de Charles Le Brun, le « roi gouverne par lui-même » (Ill.1), fait apparaître le « roi soleil » qui, d'Orient, poursuit sa course vers l'Occident devant une foule de courtisans.

Le culte du « roi soleil » est centré sur le corps du souverain et sublimé par un décorum versaillais d'un appareil qui n'a guère d'équivalent en Europe. Une telle adéquation entre l'architecture du château et le culte du roi a longtemps servi d'illustration à la thèse d'un pouvoir absolu de Louis XIV, une conception largement révisée depuis les années 1980. En effet, l'idée d'un pouvoir monarchique qui pourrait s'affranchir des pouvoirs intermédiaires a été remise en cause par de nombreux travaux historiques qui ont mis en lumière les compromis qui s'exercent à tous les échelons politiques et invitent à tempérer l'idée d'un roi omnipotent. L'idée d'un absolutisme monarchique inscrit dans le plan architectural de Versailles peut d'ailleurs être nuancé. Ainsi la chambre du roi ne se situe pas dès l'origine dans un axe directeur Est-Ouest. C'est seulement en 1701 qu'elle prend place au centre géométrique du château. Il faut donc prendre garde au piège d'un Versailles « para-historique » (Hélène Himmelfarb) qui ne serait que la projection de l'état du château en 1715 dans la totalité du règne de Louis XIV.

Il ne reste pas moins que le cérémonial monarchique associe étroitement une noblesse de cour en quête de faveur, dont le nombre et la richesse renforcent le faste de Versailles. Le courtisan peut aussi en devenir acteur par l'exercice de charges de cour recherchées pour les avantages divers qu'elles procurent et qui deviennent *de facto* la manifestation de la plus éminente distinction, à l'image [du premier maître d'hôtel](#).

Le roi contrôle la société de cour par la distribution de charges, de présents et de pensions et la reconnaissance d'un rang nobiliaire sans cesse mis à l'épreuve de l'étiquette. Les multiples querelles de préséance entre courtisans permettent au souverain de réaffirmer sa position d'arbitre et de grand ordonnateur de la hiérarchie sociale en même temps qu'elles contribuent à façonner une noblesse *de Versailles* qui maîtrise parfaitement les codes de la société de cour.

Tout est fait pour retenir la noblesse à Versailles et la faire vivre en vase clos : les hôtels particuliers dans une ville de résidence qui se développe en parallèle du château, les appartements distribués aux courtisans selon une savante géographie de la faveur à mesure que les bâtiments s'étendent. La noblesse, en particulier les grands (proches parents du roi et membres des grandes familles aristocratiques du royaume), n'en conservent pas moins une certaine liberté de mouvement. Le système du service par quartier (trimestre) instaure une rotation des courtisans qui n'exercent leur charge qu'un trimestre chaque année, leur permettant des allées et venues avec Paris ou la province. L'assiduité des courtisans, surtout ceux qui n'exercent pas de charge, reste un sujet de recherche à approfondir. Elle constituerait un indicateur important de l'attractivité de Versailles qui est en réalité fréquenté par une part minime de la noblesse du royaume.

## Document : extrait des *Mémoires* du duc de Saint-Simon sur la cour de Versailles

Les fêtes fréquentes, les promenades particulières à Versailles, les voyages furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier en nommant les personnes qui à chaque fois en devaient être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. Il sentait qu'il n'avait pas à beaucoup près assez de grâces à répandre pour faire un effet continu. Il en substitua donc aux véritables [grâces] d'idéales, par la jalousie, les petites préférences qui se trouvaient tous les jours, et pour ainsi dire, à tous moments, par son art. Les espérances que ces petites préférences et ces distinctions faisaient naître, et la considération qui s'en tirait, personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer sans cesse ces sortes de choses. Marly, dans la suite, lui fut en cela d'un plus grand usage, et Trianon où tout le monde, à la vérité, pouvait lui aller faire sa cour, mais où les dames avaient l'honneur de manger avec lui, et où à chaque repas elles étaient choisies ; le bougeoir qu'il faisait tenir tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il voulait distinguer, et toujours entre les plus qualifiés de ceux qui s'y trouvaient, qu'il nommait tout haut au sortir de sa prière. (...)

Non seulement il était sensible à la présence continue de ce qu'il y avait de distingué, mais il l'était aussi aux étages inférieurs. Il regardait à droite et à gauche à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre ; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. Il distinguait très bien en lui-même les absences de ceux qui étaient toujours à la cour, celles des passagers qui y venaient plus ou moins souvent ; les causes générales ou particulières de ces absences, il les combinait, et ne perdait pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'était un déshonneur aux uns, et à tout ce qu'il y avait de distingué, de ne faire pas de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais, ou comme jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : « Je ne le connais point, » répondait-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais ; » et ces arrêts-là étaient irrévocables. (...) Surtout il ne pouvait souffrir les gens qui se plaisaient à Paris. Il supportait assez aisément ceux qui aimaient leur campagne, encore y fallait-il être mesuré ou avoir pris ses précautions avant d'y aller passer un temps un peu long.

Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires, ou l'Observateur véridique sur le règne de Louis XIV*, Paris-Londres, Buisson, 1788, Tome I, pp. 80-89.

### Éclairages : peut-on faire confiance aux *Mémoires* de Saint-Simon ?

Lorsque le duc de Saint-Simon (1675-1755) entreprend l'écriture de ses *Mémoires* (rédigés de 1739 à 1749 à partir de notes antérieures), le règne du Roi Soleil est déjà loin. Il jette sur ces trente ans de règne versaillais un regard rétrospectif partagé entre la nostalgie et l'amertume : nostalgie des grandes heures de la cour avant la Régence (1715-1723) qui se traduit par un délitement de la vie de cour, amertume face à cette société de cour qui a sans cesse mis à mal la hiérarchie nobiliaire au profit de la seule faveur royale et dont il estima lui-même n'avoir pas été suffisamment bénéficiaire, quand il ne la perdit pas épisodiquement.

Ses *Mémoires* témoignent d'une attention sans faille portée aux moindres détails du cérémonial qui doit rendre compte du rang de chacun dans la société de cour. Si elles constituent une source de premier plan pour comprendre comment s'est mise en place la société de cour, cette source n'en est pas moins problématique dans

l'image qu'elle donne de la cour de Louis XIV: une cour marquée par la déliquescence physique du roi, désormais âgé et handicapé et dont la sédentarité renforce l'immobilité de la cour ; un cérémonial réglé comme une horloge et des courtisans prisonniers d'un système sclérosé.

Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon ne doivent pas être prises au pied de la lettre : elles reflètent le point de vue d'un témoin de son temps, obsédé par les commérages et les querelles de préséance. Certains historiens et sociologues ont eu tendance à exagérer l'absolutisme du pouvoir royal et la domestication de la noblesse par Louis XIV en s'appuyant en grande partie sur ces *Mémoires*. C'est le cas du sociologue Norbert Elias qui, dans son ouvrage *La Société de cour* (1969), voulait démontrer que les nobles avaient profondément intériorisé les normes sociales imposées par le roi en respectant l'étiquette et les règles de préséances très strictes imposées à Versailles, qu'il s'agisse de l'usage de la révérence ou des rituels qui mettent le roi en présence des courtisans, à l'image des cérémonies de la Chambre, les Lever et Coucher du Roi. Domesticquée et prisonnière d'une cage dorée, la noblesse française se serait trouvée, à Versailles, dominée par un pouvoir monarchique omnipotent, en mesure de dicter les conduites de la noblesse française. Cette interprétation influença durablement la perception de la cour du roi soleil et plus globalement des cours princières à l'époque moderne et contribua à l'élaboration du concept d'absolutisme.

Les deux citations suivantes, extraites des *Mémoires*, permettent de faire un juste sort aux exagérations de Saint-Simon :

*« Non seulement il [le roi] était sensible à la présence continue de ce qu'il y avait de distingué, mais il l'était aussi aux étages inférieurs »*

Sous la plume de Saint-Simon, Louis XIV est le grand ordonnateur de la cour qui règle l'emploi du temps des courtisans, d'autant plus assidus à Versailles que leur absence pourrait déplaire au roi. Le mémorialiste a ainsi contribué à l'idée de courtisans prisonniers d'une cage dorée et des mille et une volontés du roi auquel ils cèdent par contrainte comme par vanité. En réalité, tous les nobles français n'étaient pas admis à Versailles et seule une minorité d'entre eux était soumise aux règles très strictes de l'étiquette, lesquelles s'appliquaient surtout lors des apparitions royales, quand il s'agissait, par exemple, d'accompagner le roi en cortège de sa chambre à la chapelle ou lors des repas ordonnés par les rituels du Petit ou du Grand Couvert. La Chambre du roi, bien que d'ampleur considérable, ne pouvait pas contenir toute la cour. L'accès au rituel du Coucher était ainsi régulé en petites et grandes entrées. La présence des courtisans aux rituels de la société de cour n'était donc pas obligatoire pour la majorité des nobles présents à Versailles.

*« Il en substitua donc aux véritables [grâces] d'idéales, par la jalousie, les petites préférences qui se trouvaient tous les jours, et pour ainsi dire, à tous moments, par son art »*

La faveur du roi apparaît sous la plume de Saint-Simon comme le véritable moteur de la cour, par son « effet continu » sur les courtisans. L'inventivité du roi apparaît en ce domaine remarquable, articulant des faveurs sonnantes et trébuchantes avec de « petites préférences ». Les premières sont des emplois, des charges, des pensions, l'effacement de dettes. Elles distinguent le courtisan par le titre et les marques de respect dues au rang qu'elles confèrent et par les dépenses en biens somptuaires (vêtements, moyens de locomotion, logements) qui matérialisent le prestige social. Ces faveurs engagent les finances d'un État royal par ailleurs lourdement endetté. Louis XIV multiplie alors les « petites préférences » qui manifestent la faveur du roi par une simple parole, une invitation, la participation à une cérémonie, autant de marques de distinction indolores pour les finances royales et qui flattent l'ego du courtisan. Il reste que cet art de la faveur ne touchait en définitive qu'une minorité des élites nobiliaires du royaume dont la plus grande part demeura hors de l'orbite de la cour.

---

## BIBLIOGRAPHIE

BEGUIN, Katia, *les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999.

BURKE, Peter, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil, 1995.

HIMMELFARB, Hélène, « Versailles. Fonctions et légendes », in Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, t. II : la Nation, 2 - Le territoire, l'État, le patrimoine, Paris, Gallimard, 1985, p. 253-292.

LEFERME-FALGUIERES, Frédérique, *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien-Régime*, Paris, PUF, 2007.

NEWTON, William R., *L'espace du roi. La cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000.

SABATIER, Gérard, *Versailles ou la disgrâce d'Apollon*, Rennes, PUR, 2016.

---

### Source URL:

<https://ehne.fr/eduscol/seconde-generale/l'etat-a-l'epoque-moderne-france-et-angleterre/l'affirmation-de-l'etat-dans-le-royaume-de-france/versailles-le-roi-soleil-et-la-societe-de-cour>